



# Annexes sanitaires : Gestion et traitement des eaux pluviales



## La gestion des eaux pluviales sur le territoire de Grand Chambéry

La gestion des eaux pluviales urbaine est une des compétences de Grand Chambéry depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

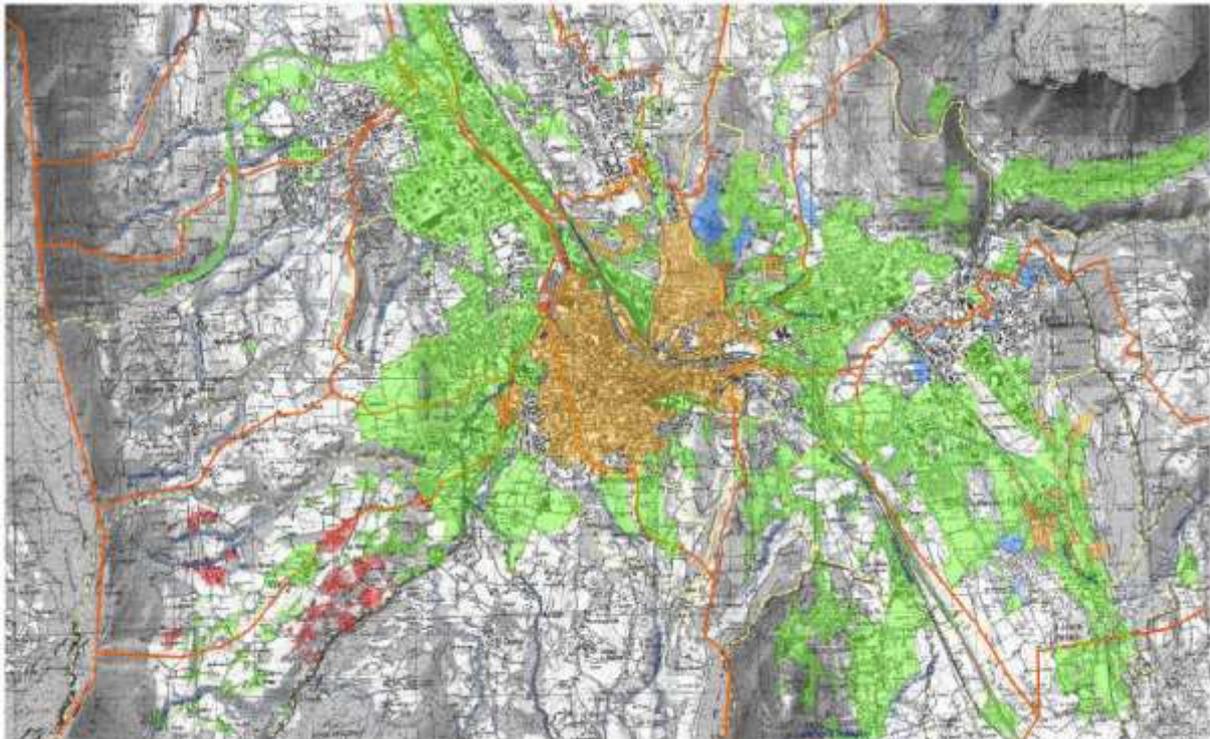
A noter, un schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales est en cours d'élaboration sur le territoire. Il constitue une révision du schéma directeur de Chambéry Métropole mais intégrera aussi le territoire du Cœur des Bauges.

### A. Le zonage pluvial de Chambéry métropole de 2007

Ce 1<sup>er</sup> document a permis de délimiter des secteurs du territoire en fonction de la gestion des eaux pluviales et du risque inondation à appliquer pour toutes nouvelles constructions nécessitant un permis de construire :

1. Infiltration obligatoire ou rétention à la parcelle si infiltration impossible (vert)
2. Infiltration ou raccordement au réseau si réseau existant ou rétention à la parcelle (blanc)
3. Rétention par bassin de rétention public ou infiltration / rétention à la parcelle (bleu)
4. Infiltration interdite, rétention obligatoire (rouge)
5. Secteur unitaire : infiltration ou rétention obligatoire (orange)

Le territoire Chambéry Métropole est principalement concerné par les secteurs 1 et 5 (voir carte ci-après).



*Extrait du Plan de zonage pluvial, 2006*

## **B. Le schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales 2017-2018**

Le schéma directeur met à jour le zonage pluvial de 2007 à travers un atlas cartographique :

- Carte des débits de rejet maximum autorisés
- Carte des périodes de retour minimales d'insuffisance à assurer
- Carte des données pluviométriques de référence à retenir pour le dimensionnement des dispositifs de rétention
- Carte des règles et préconisations vis-à-vis de l'infiltration des eaux pluviales
- Carte des bassins versants des zones humides recevant ou susceptibles de recevoir des eaux pluviales urbaines

Pour compléter le zonage pluvial, le schéma directeur définit des prescriptions pour accompagner le développement du territoire en intégrant la gestion de l'eau pluviale dans les projets. Les éléments naturels impliqués dans la gestion des eaux pluviales et du risque inondation (zones humides, cours d'eau, topographie) sont intégrés au projet avec des objectifs et recommandations de préservation et les outils règlementaires du PLUi-HD (coefficients de biotope, règles de traitement des espaces libres, règlementation des réseaux...) sont mis en œuvre pour garantir des aménagements à haute valeur environnementale et sécuriser pour les biens et les personnes présents sur le territoire.

La problématique de la gestion des eaux pluviales est un enjeu fort sur le territoire de Grand Chambéry. Bien que le PLUi-HD ait intégré de nombreuses prescriptions pour maîtriser l'artificialisation des sols et la perte de perméabilité hydraulique, le schéma directeur sera le document de référence en la matière pour définir et dimensionner les dispositifs de gestion des eaux afin de garantir une gestion optimale des eaux pluviales sur le territoire.

La gestion des eaux pluviales sera donc améliorée et optimisée dans la durée de vie du PLUi-HD de Grand Chambéry malgré le développement prévu par le projet.

Grand Chambéry  
106, allée des blachères  
73026 Chambéry cedex  
tél. 04 79 96 86 00  
fax 04 79 96 86 01

